



LE BULLETIN CGT DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ DE L'ACADÉMIE DE NANTES



academie.nantes@cgt-ep.org

Bonne année 2022 !

La rentrée s'est effectuée comme d'habitude avec le gouvernement. Nous avons pu le dimanche vers 17 h connaître le nouveau protocole via Le Parisien, les médias faisant dorénavant office de Bulletin Officiel.

Les mesures sont comme d'habitude bien en deçà de ce que réclament les organisations syndicales. La question des capteurs de CO2 est, par exemple, une nouvelle fois mise de côté. Ouvrons nos fenêtres, c'est plutôt doux en ce moment. Blanquer continue, avec mépris, son travail de sape.

Professeurs, parents, élu.es : débrouillez-vous !

Il s'agit peut-être d'un comique de répétition. Mais il fait « plouf » car cela ne nous fait pas rire.

Pour notre part, nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2022.... Et surtout la santé !

Le Bureau Régional CGT-EP

INFOS 2nd DEGRÉ

>> DÉSABUSÉE...



DÉPUIS plusieurs années notre direction a mis en place des ateliers de Noël qui ont lieu sur nos temps de cours (de 9h à 14h repas compris pour la cuvée 2021) et sans concertation. C'est l'équipe de la Pastorale qui gère ! Beaucoup de mes collègues trouvent ces ateliers intéressants, mais je ne comprends pas qu'on nous supprime des heures de cours sur dotation publique pour y placer ces ateliers sans même nous demander notre avis. Chaque professeur devant s'inscrire à 2 ateliers.

J'ai été surprise que ces ateliers soient animés par des collègues voire des membres du personnel administratif.

Ce type de réalité qui s'assoit sur la Loi Debré et autres lois suivantes représente une des gouttes qui font déborder le vase !!!! Mais il y en a d'autres :

- > L'absence de réunions d'équipe
- > Peu de cohésion
- > L'absentéisme des étudiants qui s'installe d'année en année
- > Un recrutement des étudiants, méthode « remplissage »
- > Les jurys d'examen qui ne connaissent pas toujours les épreuves :
- > Une « bienveillance » dont on doit faire preuve à l'égard des candidats.

Les clients doivent en avoir pour leur argent.

- > Les CCF qui se généralisent avec tout le travail induit
- > L'absence de considération : à titre d'exemple, je viens de voir que nous pourrions désormais bénéficier d'une action sociale via la plateforme PREAU mais moyennant une cotisation. Je suis un peu dépitée quand je pense que je dois déjà payer tout mon matériel de travail.

> La mixité des étudiants alternant avec ceux en formation initiale et donc la mort programmée de l'initial pro.

HEUREUSEMENT, J'AI UN SYNDICAT QUI DÉFEND LES SALARIÉS : LA CGT !



>> MONSIEUR BLANQUER : ÇA SUFFIT !

Protocole ingérable pour les personnels, manque de masques à la hauteur depuis 2 ans, pas ou peu de remplaçants, manque de communication, mépris des personnels et des organisations syndicales qui découvrent la veille pour le lendemain les évolutions via les médias, Jean Michel Blanquer aura tout fait pour mettre la bonne volonté des salarié.es travaillant pour l'éducation à rude épreuve !

La CGT enseignement privé appelle, dans le cadre d'une intersyndicale*, l'ensemble des personnels à se mobiliser par la manifestation et/ou la grève :

>>> LE JEUDI 13 JANVIER

pour exiger des créations massives de postes, garantir la santé et la sécurité dans les établissements, permettre de travailler dans des conditions respectueuses.



* : FSU, FO et FO ep, SUD et SUNDEP, SNALC et SNALC ep, UNSA et UNSA ep, CGT et SNEIP CGT ep

>> DES SOUS !!!

Il est urgent et indispensable d'agir toutes et tous ensemble par la grève et les manifestations pour l'**augmentation immédiate de tous les salaires du privé comme du public, des allocations pour les jeunes en formation et en recherche d'emploi**, ainsi que de revaloriser **les pensions des retraité.e.s.**

>>> TOUS ENSEMBLE LE JEUDI 27 JANVIER !

Nous vous communiquerons dès que possible les heures et lieux des rassemblements dans l'académie.

INFOS 1^{er} ET 2nd DEGRÉ



>> MUTATIONS POUR LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2022

Attention : vous avez jusqu'au 19 janvier pour déposer vos demandes de mutation pour l'an prochain. Vous pouvez obtenir votre dossier numérique auprès de votre chef d'établissement, de votre DDEC ou de la CGT.

Une fois rempli, transmettez-le par mail à votre chef d'établissement pour qu'il le signe aussi. Les justificatifs éventuels sont à joindre à votre envoi au format PDF.

La seconde phase aura lieu entre le 01 et le 12 avril où les postes vacants ou susceptible d'être vacants seront publiés.

>>> Vous souhaitez que le syndicat suive votre dossier ?

● academie.nantes@cgt-ep.org

INFOS SALARIÉ·ES OGEC



>> INDEMNITÉ INFLATION Hausse des salaires au 1^{er} janvier 2022

CERTAINES organisations syndicales (CFDT, SPELC, CFTC) et les représentants des OGEC ont décidé d'une hausse de 1% des salaires pour tous les personnels au 1er janvier 2022. Cette décision fait suite à l'augmentation du SMIC en octobre qui a encore une fois conduit à ce que la grille salariale de la convention collective soit en partie inférieure au SMIC. Ainsi, **malgré cette hausse, la classification strate 1 degré 4 est encore inférieure au SMIC !** Avec la hausse légale du Smic en début d'année le scénario recommence.

Il est urgent d'indexer les salaires sur l'inflation pour arrêter les pertes de pouvoir d'achat pour les salarié·es. L'augmentation des prix risque d'atteindre de nouveau les 3% cette année. Avec les pauvres aumônes de la FNOGEC et du gouvernement, on est loin du compte juste pour survivre !

Pour faire face à la hausse des prix de l'énergie le gouvernement a décidé d'une indemnité inflation de 100€ pour les français. Les OGEC doivent se charger de verser au plus tard le 28 février 2022 les 100 euros pour tou·tes les salarié·es ayant exercé une activité en octobre 2021 et perçu une rémunération moyenne inférieure à 2000€ nets.

Vous avez des questions ?...

LA CGT ENSEIGNEMENT PRIVÉ DANS LES PAYS DE LOIRE
ON REVENDIQUE, ON PROPOSE, ON AGIT, ON DÉFEND, ON GAGNE !



..... >>> [Prenez contact avec vos représentant·es](#)

Vous souhaitez vous renseigner, nous rejoindre, vous syndiquer ?

Contactez-nous pendant nos permanences (à Nantes et à Angers)

Par mail : academie.nantes@cgt-ep.org ou au **06 47 10 58 68**



Un seul mail pour contacter toute l'équipe régionale :
academie.nantes@cgt-ep.org

/ Site Web : <http://cgt-ep.reference-syndicale.fr>

> <https://www.facebook.com/CgtEnseignementPrivePaysdeLaLoire/>

CGT Enseignement Privé - Maison des syndicats - 1, place de la gare de l'Etat 44200 Nantes.

>> PRIME INFORMATIQUE

Cette prime sera versée pour les titulaires en janvier, Pour les non titulaires, il faudra attendre février. Cette prime sera versée en une seule fois par an et ce sur 4 années.

INFOS AGRI

>> HALTE À L'ARNAQUE DANS L'AGRICOLE

Le ministère se moque de ses agents mais nous pouvons le ramener à de meilleures intentions



DOMINIQUE est professeur dans un établissement agricole sous contrat avec l'État dans les Pays de la Loire. Dominique a été reçu au concours interne. Chouette, cela va permettre de mettre un peu de beurre dans les épinards. Ce ne sera pas Byzance, mais ce sera déjà un peu mieux.

Mais quand il reçoit son arrêté officiel, quelle ne fut pas sa stupéfaction : le collègue est reclassé à un échelon inférieur (461 au lieu de 466).

Comment est-ce possible ? Les textes officiels ne prennent pas en compte l'ancienneté accumulée pendant toute la carrière lors du passage sur la grille ACEN. Dominique aurait dû normalement être reclassé à l'indice 492 et toucher environ 100 € de plus. Dominique ne se sent pas valorisé du tout : il a préparé un dossier, passé un oral, se retrouve 9 semaines en formation et le ministère « oublie » de prendre en compte son expérience !

Qu'a fait Dominique ? Un arrêté peut être contesté dans les 2 mois après sa publication officielle. Dominique peut avec cette action faire parvenir sa requête au ministère.

Dominique a rapidement contacté la CGT qui l'a aidé à engager les recours nécessaires auprès du ministère. Et notre collègue a obtenu satisfaction.

Une expertise a comparé le reclassement de Dominique au regard de son ancienne situation en tant qu'adjoint d'enseignement et au regard de la nouvelle en tant qu'ACEN afin de retenir le reclassement le plus avantageux.

Comme lui, rejoignez un syndicat représentatif, offensif et combatif, rejoignez la CGT !